



INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Service Affaires générales

Autorisation d'occupation de la voie publique et
d'activité ou d'évènement dans l'espace public

Commune d'Uccle

Rue de Stalle 77

1180 Uccle

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
AUTORISATION D'OCCUPATION, D'ACTIVITÉ ET D'ÉVÈNEMENT DANS L'ESPACE PUBLIC

Introduction

Le but de ce document est de vous fournir toutes les informations nécessaires sur le traitement par le département Affaires générales – service Affaires générales des données à caractère personnel de particuliers, commerçants, professionnels, représentants ONG, représentants comités de quartier ou autres collectifs de riverains, etc. dans le cadre de demandes d'autorisation d'occupation de la voie publique, d'exercice de certaines activités ou d'organisation de certains évènements dans l'espace public qui sont soumises à l'accord préalable du Bourgmestre ou du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Traitements de données

La Commune d'Uccle agit en tant que responsable de traitement conjoint avec la Police locale pour les traitements suivants :

- [Occupations de la voie publique et activités/événements dans l'espace public avec avis de la police](#)

La Commune d'Uccle agit en tant que responsable de traitement conjoint avec la Film Commission Brussels et la Police locale pour les traitements suivants :

- [Tournages et prises de vue photographiques sur la voie publique et/ou dans un bâtiment communal](#)

La Commune d'Uccle agit en tant que responsable de traitement pour les traitements suivants :

- [Occupations de la voie publique et activités/événements dans l'espace public sans avis de la police](#)

Description des traitements

[Occupations de la voie publique et activités/événements dans l'espace public avec avis de la police](#)

Finalités Autoriser ou refuser une demande d'autorisation pour occuper la voie publique, exercer une activité et/ou organiser un évènement dans l'espace public.

Les données sont utilisées pour :

- Analyser la demande
- Échanger, répondre
- Percevoir le montant de la redevance, le cas échéant

Plus d'information sur la procédure en suivant ces liens : [occupation de la voie publique, étalage, activité ambulante/itinérante, évènement de quartier](#).

Base juridique Exercice de l'autorité publique basé sur le règlement [général de police](#) des 19 communes bruxelloises.

Données personnelles Concernant les demandeurs, ou les personnes de contact des demandeurs dans le cas de personnes morales :

- Nom personne physique, comité, collectif, organisation et/ou personne morale
- Coordonnées de contact
- Coordonnées bancaires pour les autorisations qui sont soumises au paiement d'une redevance/taxe

	<ul style="list-style-type: none"> • (Activité ambulante →) Coordonnées du véhicule de service et autres documents réglementaires à sa mise et/ou tenue en circulation)
Destinataires des données	<ul style="list-style-type: none"> • Services de Police pour avis et information
Durée de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ans après la fin de la durée de l'autorisation, ou jusqu'au paiement de la redevance, ou jusqu'à la résolution de litige éventuel

Tournages et prises de vue photographiques sur la voie publique et/ou dans un bâtiment communal

Finalités	<p>Autoriser ou refuser une demande d'autorisation pour réaliser des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prises de vues audiovisuelles destinées, après éventuel montage, à constituer un film vidéo de quelque nature qu'il soit et d'être diffusé au public ; • Prises de vue photographiques destinées, après éventuels retouches et/ou montage, à être publiées et diffusées au public de quelque façon qu'il soit. <p>Les données sont utilisées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la demande • Échanger, répondre • Percevoir le montant de la redevance, le cas échéant <p>Plus d'information sur la procédure sur le site communal.</p>
Base juridique	Exercice de l'autorité publique basé sur le règlement général de police des 19 communes bruxelloises.
Données personnelles	<p>Concernant les demandeurs, ou les personnes de contact des demandeurs dans le cas de personnes morales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données de contact : nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale • Coordonnées bancaires pour les autorisations qui sont soumises au paiement d'une redevance
Destinataires des données	<ul style="list-style-type: none"> • Services de police pour avis et information • Film Commission Brussels – Visit Brussels
Durée de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ans après la fin de la durée de l'autorisation, ou jusqu'au paiement de la redevance, ou jusqu'à la résolution de litige éventuel

Occupations de la voie publique et activités/événements dans l'espace public sans avis de la police

Finalités	<p>Autoriser ou refuser une demande d'autorisation pour occuper la voie publique, exercer une activité et/ou organiser un évènement dans l'espace public.</p> <p>Les données sont utilisées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser la demande • Échanger, répondre • Percevoir le montant de la redevance, le cas échéant
------------------	--

<p>Plus d'information sur la procédure en suivant ces liens : occupation de la voie publique, végétalisation, activité ambulante/itinérante, sensibilisation et collectes</p>	
Base juridique	Exercice de l'autorité publique basé sur le règlement général de police des 19 communes bruxelloises.
Données personnelles	<p>Concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom personne physique, comité, collectif, organisation et/ou personne morale • Coordonnées de contact • Coordonnées bancaires pour les autorisations qui sont soumises au paiement d'une redevance • (Activité ambulante →) Coordonnées du véhicule de service et autres documents règlementaires à sa mise et/ou tenue en circulation)
Destinataires des données	<p>Uniquement la demande d'autorisation et le courrier de réponse de l'Administration, et par conséquent, le nom et les coordonnées de contact sont susceptibles d'être transmis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services de Police pour information • Services communaux impliqués dans la prise de position et dans le processus d'avis et d'information (suivant la demande d'autorisation et les spécificités de celle-ci, Voirie ; Affaires économiques ; Propreté ; Cabinet du Bourgmestre ; Environnement ; ...)
Durée de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ans La durée de conservation précitée sera prolongée tant que nécessaire en cas de redevance due ou autre litige non-résolu • Définitivement dans l'éventualité d'une autorisation définitive

Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de :

- Recevoir une information claire au sujet du traitement de vos données
- Consulter et obtenir une copie des données
- Demander une rectification de vos données
- Demander l'effacement des données (dans la mesure où il n'existe pas une obligation de conserver ces données),
- Demander la suspension du traitement de vos données (sans effacement)
- Faire opposition au traitement de vos données
- Retirer votre consentement à traiter vos données dans le futur pour les traitements qui se basent sur ce consentement

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter privacy@uccle.brussels ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention de l'unité protection des données.

Obtenir plus d'information ou introduire une réclamation

Pour toute question et/ou remarque concernant le traitement de vos données qui n'aurait pas reçu de réponse via l'adresse ci-dessus, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@uccle.brussels ou par courrier postal à notre adresse générale, à l'attention du DPO.

Si vous pensez que vos données ont été traitées en violation de la législation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données :
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
AUTORISATION D'OCCUPATION, D'ACTIVITÉ ET D'ÉVÈNEMENT DANS L'ESPACE PUBLIC